



LE CHASSEUR VAROIS

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

N° 20 - NOVEMBRE - 2019

AUCUN GIBIER, AUCUN TROPHÉE NE VAUT UNE VIE HUMAINE !



**ASSOCIATION DES JEUNES
CHASSEURS DU VAR**
Nouveau dans le paysage
cynégétique varois



**LA GLU,
Point complet**

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



Fédération Départementale **des Chasseurs**
du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 94 80 06 95 - Fax : +33 (0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com> et Mail : contact@fdc83.com

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDC83 - Directeur et
Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,
Président de la FDC83

IMPRESSION

Imprimerie JOUBERT
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647
06517 CARROS CEDEX

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, PETITES ANNONCES

Elan-Com
Tél. 07 88 57 84 82
mag@fdc83.com

© PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER

RÉDACTION

Elan-com, FDC83

CONCEPTION DE LA MAQUETTE, MISE EN PAGE

Elan-Com
contact@elancom.fr
Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

SOMMAIRE

03	Le mot du président
04-05	Billet d'humeur de Willy SCHRAEN
05	Cours de chilet
06-07	La chasse française [...] dégâts de sangliers !
08	Délit d'entrave rurale : [...] succès au Sénat
09	Chasses traditionnelles et grand tétaras : [...]
10	Arrêté modifiant [...] SDGC du Var
11-13	Glu ! Retour sur une année mouvementée
14-15	Bécasses, elles arrivent !!!
16	Travailler pour une communication positive !
17	Association Des Jeunes Chasseurs Varois (ADJC83)
18	Portrait Monsieur RAMONDA
19	Au bout de 93 ans [...] « La diane de l'Estérel »
20-21	L'histoire de la bécasse de Noël
21	Les rencontres Saint-Hubert du Var
22	ADCGG 83 - Brevet grand gibier 2019
23	Petites annonces
23	Heures légales de lever et de coucher du soleil [...]

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10 - www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50 - www.onf.fr

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Tél. 04 94 68 76 59 - www.oncfs.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15 www.impcf.eu

Les lieutenants de Louveterie du Var

Le président M. SAMAT Emile
Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11

Fédération des Gardes Particuliers du Var

Tél. : 06 88 97 69 64 - www.123siteweb.fr/FDGPV83
Email : bernard.gerard83@gmail.com

Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Le président : Gilles VERRET
Tél. : 06 18 96 45 10 - www.apav83.com
Email : piegeurduvar@gmail.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

M. QUENO Lionel Tél. : 06 03 83 28 56

ADCGG83 - M. ARNOULT Gérard

Tél. : 06 07 56 58 01 - www.ancgg.org/ad83
Email : arnoultge@wanadoo.fr

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

Le Président M. BRIATORE Jean-Louis
Route de Brignoles, Quartier l'Isle - 83570 CARCES
Tél. : 06 26 31 85 15 - www.unucr.fr

AFACCC83

Le président M. ZACCHEI Alain -Tél : 06.70.84.69.29
Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61
Email : gbleu83@hotmail.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT

Un mois d'octobre avec deux événements exceptionnels

En effet, les 22 et 23 octobre 2019, la Fédération Nationale des Chasseurs s'est réunie pour une Assemblée générale à la Maison de la Chimie à Paris, pour entamer un processus de révision de la loi de 1968 concernant les indemnités de dégâts de grand gibier.

Durant ce même mois, sur le terrain, nous avons eu une migration de grives très dense dans notre région, ce qui ne s'était pas produit depuis plusieurs années.

Après une réforme du permis de chasser national à 200 € très réussie, puisque nous avons pu constater la validation de plus de 450 000 permis de ce type, le président Willy SCHRAEN et son équipe ont décidé de s'attaquer au très délicat problème des indemnités

de dégâts de grand gibier et par voie de fait à la loi d'indemnisation datant de 1968.

Réunies en Assemblée générale quelque peu exceptionnelle, les Fédérations Départementales des Chasseurs, étaient représentées par leur président, un administrateur et le directeur ou la directrice et ont dû se prononcer sur le système actuel d'indemnisation des dégâts et sur les réformes pouvant être enclenchées auprès de divers partenaires, tels que les ministères de tutelles (Agriculture et Ecologie), le monde agricole représenté par les syndicats et l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA).

Après deux jours de débats au cours desquels toutes les parties ont pu développer leurs intentions, la dernière demi-journée a été consacrée au vote de plusieurs résolutions engageant la Fédération Nationale, son Conseil d'Administration et bien-sûr son président sur une voie majoritaire, de plus de 90 % tracé par le vote des participants.

Notre Fédération était représentée par son président Marc MEISSEL, son vice-président Laurent FAUDON et son directeur Bruno GIAMINARDI. Nous avons apporté notre soutien à une large modification de la loi de 1968. Dans les premières résolutions, le système actuel a nettement été remis en cause. Parmi des solutions adoptées par d'autres résolutions, la détermination pour la prise en compte des frais de gestion des indemnités de dégâts par l'État est souhaitée. D'autre part les interventions des représentants du monde agricole sont aussi allées dans le même sens, à notre grande satisfaction. De leur côté, les ministères ont certainement compris que l'heure d'une révision complète du système actuel devait être envisagée.

La résolution finale votée à plus de 97 % a donné un mandat très clair au Bureau et au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs, pour négocier et/ou mener une action judiciaire si nécessaire, concernant les règles et les sources de financement d'indemnités des dégâts de grand gibier.

Les pluies attendues du mois d'octobre et un passage de grives sans précédent ont permis de redonner le goût de la chasse à de nombreux chasseurs qui étaient dans l'expectative de prise de la validation de leur permis de chasser. Il est vrai que malheureusement, peu de ces migrateurs ont séjourné chez nous, mais le passage a permis à beaucoup de réaliser des tableaux plus que conséquents.

Si on parle de migrateurs, on ne peut pas occulter le dossier glu, pour lequel nous avons encore eu des rebondissements en ce début de saison cynégétique. En effet l'arrêté concernant les quotas a été attaqué en référé par One Voice, succédant aux attaques successives de la LPO. Une fois encore, le Conseil d'État nous a donné raison en rejetant le référé qui aurait pu mettre un terme à la saison de chasse à l'aide de glu. Comme nous le disons toujours, nous venons à nouveau de gagner une bataille, mais pas la guerre, la LPO ayant porté maintenant ce dossier glu devant la Commission européenne. Avec notre aide, nous pensons que l'État français a fourni les éléments nécessaires pour nous permettre d'éviter une comparution effective devant la Commission européenne. Nous aurons vraisemblablement très prochainement les résultats des éléments fournis et nous pourrions ainsi peut-être éviter des problèmes sur les dérogations accordées à l'ensemble des chasses traditionnelles, elles font toutes l'objet de la même attaque de nos opposants.

Depuis quelques jours, c'est avec grande satisfaction que les bécassiers ont pu constater l'arrivée des premiers oiseaux, les pluies automnales, accompagnées de la poussée des champignons sont de bon augure pour cette chasse de nos nemrods.

Voici quelques lignes reprenant les principaux événements qui se sont déroulés durant cette automne, à notre très grande satisfaction pour la chasse française en général et la chasse varoise en particulier.

Ce numéro étant le dernier avant la fin de l'année, très précocement, je vous souhaite une excellente année 2020 et de très bonnes fêtes de fin d'année.

En Saint-Hubert, bien amicalement.

Le président
Marc MEISSEL

INFO NATIONALE

BILLET D'HUMEUR DE WILLY SCHRAEN...

LA MENACE D'UN NOUVEL ORDRE MONDIAL VERT !

Il est évident que depuis quelques années, la société française se cherche et ne se trouve plus. Nombreux sont ceux qui ressentent un mal-être chronique qui s'exprime souvent à travers une intolérance exacerbée. Bien sûr, la chasse est attaquée de façon de plus en plus violente en paroles et en actes, et il aurait été facile à nouveau d'écrire sur ce sujet, pour moi comme pour vous qui vivez au centre de cette tempête chaque jour. Je préfère aujourd'hui essayer de comprendre pourquoi et comment les choses ont pu en arriver là.

Il y a d'abord eu la rupture d'un équilibre qui liait, il n'y a pas si longtemps que cela, les femmes et les hommes de ce pays à leurs origines très majoritairement rurales. En 1945, rares étaient les personnes qui n'étaient pas rurales ou qui n'avaient pas a minima, un parent ou un grand-parent lié à une vie rurale non

délocalisable. En seulement 70 ans, le bouleversement a été tel que la majorité des moins de 30 ans ont perdu dans leur mémoire collective, ce lien précieux entre les territoires urbanisés et la ruralité. Nous avons là à l'évidence une première explication du rejet par faute de compréhension des relations qui rassemblent les hommes et la nature, et bien sûr la faune et la flore qui la peuplent !

Il y a donc eu une cassure dans la transmission des traditions et des héritages entre les générations. Ce point me paraît essentiel, et représente un danger immédiat. Quand il a perdu les pages de son passé, inconsciemment l'homme a ce besoin de les réécrire, mais sur les constantes de son présent. Ce sont les nouveaux dogmes de l'écologie en général qui sont aujourd'hui les plus prisés par les jeunes, parce qu'ils représentent la possibilité de rompre avec ses parents pour se définir par soi-même ! C'est un sentiment que chaque être humain se doit de développer un jour ou l'autre pour devenir un adulte. Si, en plus, on médiatise les choses en expliquant que ce sont les anciens qui ont compromis l'avenir des jeunes, alors là, vous touchez au Graal !

On apporte donc une doctrine « clé en main », doublée d'un réquisitoire environnementaliste qui culpabilise une société fragilisée. La jeune Greta THUNBERG est le stéréotype de l'incarnation de cette nouvelle pensée pré-mâchée qui permet à de nombreux jeunes de s'identifier enfin à une cause qui se veut accusatoire contre le passé proche.

Mais on ne peut pas simplement expliquer qu'une telle chose puisse se produire sans un autre facteur déterminant dans notre histoire moderne. L'espèce humaine s'est construite depuis toujours sur le principe hiérarchique du chef social, militaire ou religieux. Les hommes ont besoin naturellement de suivre les hommes, c'est le principe même de l'humanité qui évolue et se redéfinit sans cesse sur la notion des grands penseurs et des grandes causes.

Nous avons également, depuis toujours, eu un préconditionnement pour mieux vivre par rapport à la mort et à l'inexplicable. Et depuis que le monde est monde, cette fonction a été celle des religions ou des structures apparentées. Chacun ressent ce besoin de trouver des réponses à un moment de sa vie. Qu'importe la croyance, peu d'entre nous peuvent vivre dans un athéisme total et sans retour. Sans oublier que la religion préserve la notion d'ordre moral qui est essentielle dans le fonctionnement des sociétés. Ce n'est pas pour rien qu'en 1794, ROBESPIERRE définissait la notion du culte de l'être suprême et de l'immortalité de l'âme, pour répondre à ce vide laissé par l'absence de religion.

En ce qui concerne la France et ses liens millénaires avec la religion chrétienne, force est de constater que c'est sûrement le recul important de celle-ci depuis près de 70 ans, qui ouvre des possibilités sans limite à de nouveaux gourous verts.

C'est bien la conjugaison de ces deux phénomènes qui met en grand danger les fondamentaux de la société actuelle. Les gens qui n'ont ni passion, ni croyance, et qui ont perdu la transmission des valeurs rurales, sont des proies idéales pour suivre ces prophètes des temps modernes. La nouvelle pensée écologique se développe aujourd'hui avec la méthode du disque rayé, avec une obligation de reconnaissance de faute collective, à la manière d'un acte de contrition.



INFO NATIONALE

La chasse n'a jamais fait l'unanimité parmi les hommes, mais jamais nous n'aurions pensé qu'elle puisse devenir insupportable dans son existence, même pour ceux qui ne la partagent pas ! Certes aujourd'hui, on ne brûle plus les hérétiques chasseurs, mais on les détruit sur les réseaux sociaux ou devant les tribunaux. On voit aussi clairement que les choses ne vont pas en rester là, qu'elles deviennent plus globales, et que les actions pratiques sont en train de remplacer les actions théoriques. C'est bien l'ensemble de la nature et surtout du monde animal qui doit devenir un culte pour les générations à venir. Si une photo de chien sur un bulletin de vote aux dernières élections européennes doit faire 2 % de votants, c'est dire ô combien la simple symbolique des images est devenue un produit de marketing politique fort, qui interpelle les français, bien plus que les grands discours !

Mais avant même que ne se structure cette grande cause verte, certaines personnes avaient bien senti l'intérêt financier sans limite que pouvait représenter un changement global de fonctionnement de notre société. Changer sa façon de manger, de se vêtir ou de vivre, ouvre des nouvelles perspectives financières colossales. Et c'est là que l'on voit bien que l'on ne peut plus prendre à la légère le délire des uns et des autres, parce que si le gros «pognon» rentre dans la danse, ça peut réussir...

C'est une évidence, nombreux sont les activistes verts qui sont totalement manipulés par l'argent, et qui croient de bonne foi en cette nouvelle religion verte. Les dizaines de millions qui sont donnés aujourd'hui aux associations véganes, antispécistes et écologistes, ont bien pour mission d'émouvoir l'opinion publique, pour préparer le terrain des nouvelles normes de consommation, fondées sur de nouvelles croyances. Au noms de l'écologie climatologique et de la maltraitance animale se construit sous nos yeux un nouvel ordre mondial vert, une nouvelle religion basée sur le culte de la nature.

Il faut que chacun comprenne que si une réaction politique rapide ne vient pas du monde rural, la société française ne pourra éviter dans les années qui viennent le risque d'avènement d'une dictature verte. C'est la liberté des choix de vie de chacun qui est aujourd'hui menacée, par ce principe d'intolérance générale. Certains journalistes commencent à réagir par des tribunes bien senties, mais nous savons que nous devons répondre collectivement à cette menace. On ne doit surtout pas nier les problèmes écologiques, mais trouver une réponse collective où les activités humaines et leurs traditions doivent pouvoir être compatibles avec les solutions envisagées, avec le principe fondamental de ne pas exclure les femmes et les hommes des territoires.

C'est le combat que nous devons tous mener dorénavant, avec toutes les bonnes volontés de notre société, si nous ne voulons pas finir avec des caméras au-dessus de nos assiettes pour vérifier qu'il n'y a pas de viande, et un procès-verbal à 135 € donné par un drone pour avoir coupé en deux un ver de terre avec sa bêche dans son potager !

VIVE LA LIBERTÉ !

VIVE LA CHASSE !

TRANSMETTONS NOS TRADITIONS ANCESTRALES

COURS DE CHILET

Vous souhaitez apprendre à imiter le chant des grives, du merle, des cours de chilet vous permettront de vous initier.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.chasse-grives.fr ou en prenant contact avec :

Ecole de Sainte-Maxime (83) : Laurent RUFFIN 06 79 80 43 23

Ecole de Saint-Maximin (83) et Plan de Cuques (13) : Jean-Paul De FILIPPI 06 88 82 90 51

Ecole du Logis-Neuf (13) : Michel MONTEGRANDI 06 68 17 86 06

Ecole de Simiane Collongues (06) : Bernard BOSCA 06 70 72 66 32

Ecole de Sarrians (84) : Alain SARAGOSSA 06 83 67 53 41





Fédération Nationale des Chasseurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Chasse française souhaite réformer le système d'indemnisation des dégâts de sangliers !

Paris, le 23 octobre 2019

Une Assemblée Générale exceptionnelle de la FNC s'est tenue les 22 et 23 octobre, dans un contexte historique de mise en place de la réforme de la chasse française impulsée par Willy Schraen, président de la FNC, et arbitrée par le Président de la République Emmanuel Macron.

Cette AG était nécessaire au vu de l'augmentation significative des dégâts de sanglier cet été, notamment dans le sud-ouest, et de l'indemnisation qui en est liée avec la difficulté pour certaines fédérations de continuer à payer.

Elle a également été marquée par un vrai dialogue, franc, direct et sincère avec les organisations agricoles, ce qui est sans doute une grande première.

Cette Assemblée Générale a donc été rythmée par les interventions de Monsieur Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, de Monsieur Alain Péréa, Député de l'Aude, Président du Groupe Chasse et territoires à l'Assemblée nationale, de Madame Christiane Lambert, Présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, de Maître Spinosi, avocat au Conseil d'Etat, de Monsieur Loïc Quéllec, vice-président des Jeunes Agriculteurs, de Monsieur Jean-Michel Granjon représentant de la Confédération Paysanne, de Madame Lydie Deneuille, deuxième vice-présidente de la Coordination Rurale, et de Monsieur Pascal Ferey, membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

« L'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros par an payée intégralement par les seuls chasseurs, quand notamment 30 % des territoires sont pas ou peu chassés. Ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs » Willy Schraen, président de la FNC.

Lors de cette Assemblée Générale a été établi un véritable état des lieux partagé en tenant compte de la diversité des situations. Les différentes fédérations des Chasseurs ont pu s'exprimer librement, évaluer la pertinence des outils actuels de





Fédération Nationale des Chasseurs

gestion du sanglier et débattre des différentes pistes pour imaginer une réforme durable.

Le ministre Didier Guillaume a soutenu sans équivoque la nécessité d'une réforme : « la situation actuelle n'est pas tenable : c'est un énorme chantier que nous devons réussir ensemble ». Le député Alain Péréa a précisé qu'il fallait « rationaliser, dialoguer et agir ». Pour la Présidente de la FNSEA Christiane LAMBERT, il n'est pas envisageable d'imaginer : « une ruralité vivante sans un partenariat durable entre agriculteurs et chasseurs [...] Nous sommes les meilleurs alliés de la ruralité. » Pascal FERREY précise qu'« il est possible de construire un certain nombre de sujets communs pour défendre les territoires. »

Emmanuelle WARGON conclut en indiquant la nécessité de « trouver ensemble des solutions, le statut quo n'est plus envisageable. » Et elle précise « nous sommes en soutien du monde de la chasse et des agriculteurs. Il nous faut avancer dans un respect mutuel »

Par des votes de résolutions, les présidents de fédérations ont apporté un soutien franc et massif (98%) pour donner mandat au bureau et au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs afin de réformer le système. De plus, ils souhaitent conserver la mission de service publique et obtenir une rémunération et/ou un cofinancement pour l'effectuer.

Enfin 90% des présidents de fédérations ont souhaité disposer d'une boîte à outils « sangliers » dans laquelle ils pourront utiliser de nouvelles mesures de gestion à leur initiative, en vue d'une réduction réelle et significative des populations de sangliers.

« Cette réforme ambitieuse et nécessaire doit permettre de maintenir un système de financement viable pour tous ». Willy Schraen, président de la FNC.



Association agréée au titre de la protection de l'environnement
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex
Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20 - contact@chasseurdefrance.com
Association loi 1901 - Siret 439 220 153 000 27 - APE 9499Z
N° TVA Intracommunautaire FR 55 439 220 153 000 27



www.chasseurdefrance.com



FLASH INFO

Délit d'entrave rurale: un premier pas franchi avec succès au Sénat

Issy-les-Moulineaux le 3 octobre 2019

La Fédération nationale des Chasseurs, qui plaide depuis longtemps pour l'instauration d'un délit d'entrave aux activités rurales, qu'elles soient à caractère économique ou de loisir, se réjouit du vote à une large majorité qui a eu lieu au Sénat mardi soir, lors de la première lecture de la proposition de loi déposée par Jean-Noël Cardoux (Sénateur du Loiret) et un certain nombre de ses collègues Les Républicains.

Le vote de ce texte était particulièrement mal engagé avec l'échec du passage en Commission des lois du Sénat quelques jours auparavant.

Il a fallu la mobilisation appuyée de tous les réseaux cynégétiques et agricoles auprès des sénateurs pour tirer le signal d'alarme et faire prendre conscience de l'effet négatif du rejet d'un tel texte, très attendu dans nos campagnes.

La FNC tient à saluer le pragmatisme du président de la Commission des lois, Philippe Bas (Sénateur de la Manche), et du rapporteur François Bonhomme (Sénateur du Tarn-et-Garonne), qui ont conduit à corriger la proposition de loi pour éviter qu'elle soit anti constitutionnelle et qu'elle puisse être votée.

Ce texte, une fois qu'il sera voté à l'AN, permettra de réprimer toutes les entraves à l'exercice des libertés dès lors que celles-ci sont autorisées par la loi. Il introduit dans la loi des sanctions beaucoup plus fortes contre tous les actes d'obstructions et d'intrusion, même s'il n'y a pas eu de dégradations. Il permettra de sanctionner efficacement les entraves à l'exercice d'une activité économique, artisanale ou agricole ainsi que les actes d'obstruction ayant pour effet d'empêcher le bon déroulement d'activités sportives et de loisirs exercées dans un cadre légal.

Cela va donc concerner la chasse, mais aussi toutes les activités agricoles qui subissent des actions d'obstruction, d'entrave, de menace ou de violence initiées par des groupes d'activistes anti-chasse, animalistes, végétariens et autres.

La FNC a toujours souhaité que les peines infligées contre les extrémistes de la cause animale soient beaucoup plus dissuasives que la simple contravention de cinquième classe de 1500 euros maximum, ce qui était le cas pour l'entrave à la chasse.

Maintenant, il est essentiel que la FNC et les organisations agricoles se coordonnent et se mobilisent ensemble auprès des députés de la majorité comme de l'opposition pour que le texte voté au Sénat soit inscrit au plus vite à l'Assemblée nationale, avec le soutien du gouvernement, conformément aux engagements pris par Emmanuelle Wargon et Marc Fesneau lors du vote de la loi biodiversité.



FLASH INFO

Chasses traditionnelles et grand tétras : les associations anti-chasse mises en échec.

Issy-les-Moulineaux le 25 octobre 2019

Les chasseurs de France viennent d'enregistrer deux belles victoires sur le plan juridique, et appelées à faire jurisprudence.

Pour la énième fois, le Conseil d'Etat vient de confirmer la légalité des chasses traditionnelles. Par des ordonnances du 16 octobre 2019, les Juges des référés du Palais royal ont repoussé les requêtes de l'association One Voice en des termes assez cinglants.

De la sorte, les chasseurs d'alouettes aux filets dans les Pyrénées-Atlantiques, de grèves aux gluaux en Provence, des vanneaux dans les Ardennes par exemple vont pratiquer cette saison en toute sérénité.

Dans cette société moderne et technologique, parfois inhumaine, ces pratiques régionales et traditionnelles relient les hommes à la nature et à leurs territoires. Elles appartiennent au patrimoine de la nation.

Par ailleurs, la Présidente du Tribunal administratif de Pau a écarté sans ménagement les requêtes de trois associations de la région Occitanie et des Hautes-Pyrénées contre l'arrêté du préfet de ce département autorisant la chasse du grand tétras et du lagopède alpin.

Plus que le quota de dix coqs pour la saison, les trois requérantes s'en prenaient en réalité au principe même de la chasse. Mal leur en a pris. Elles ont été déboutées « dans les grandes largeurs » par une ordonnance du 14 octobre 2019. Et c'est tant mieux car les officines ne sont mues que par une idéologie anti-chasse. La protection de la nature n'est qu'un prétexte.

La FNC et les fédérations de chasseurs concernées se félicitent de ces résultats. Dans ces dossiers, les argumentaires scientifiques et juridiques ont été implacables. Avec de telles décisions de justice, la France de la vie rurale l'a emporté sur le pseudo-scientisme et l'intolérance.

RÉGLEMENTATION - VAR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE AGRICULTURE ENVIRONNEMENT ET FORET



PRÉFET DU VAR

ARRETE MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 8 JUILLET 2016 PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Le Préfet du VAR,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le titre II du livre II du Code de l'Environnement relatif à la chasse,
VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dans le département du Var,
VU l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en date du 11/07/2016,
SUR proposition conjointe de la Fédération départementale des chasseurs du Var et de M. le Directeur départemental des territoires et de la mer du Var,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2016, est modifié et complété comme suit :

Page 18 « Le téléphone portable pourra être utilisé via l'application *CHASSADAPT* comme base de données pour les chasseurs et application de contrôle par l'ONCFS. Le chasseur ayant adopté ce mode de fonctionnement devra laisser son portable allumé et le consulter pour vérifier les quotas »

Page 19 « Les chiens utilisés pour la chasse à l'approche ou devant soi sont l'ensemble des chiens autorisés à la chasse ».

Page 20 La phrase « Cette chasse traditionnelle est pratiquée dans un cadre réglementaire strict, évitant les prélèvements trop importants. » est remplacée par la phrase « Cette chasse traditionnelle est pratiquée dans un cadre réglementaire strict, encadrée par l'arrêté ministériel du 17 août 1989, selon les dates fixées par le préfet de département. »

Page 22, dans le mode opératoire du plan de chasse, à la fin du paragraphe « Étape 2 : la demande de plan de chasse » la phrase suivante est ajoutée : « Dans l'objectif de mettre en œuvre une chasse adaptative, les sociétés de chasse qui feront leur demande de bracelets en mars auront la possibilité de faire une demande supplémentaire à mi-saison (avant le 30 novembre) qui devra être validée en CDCFS. »

Page 90 En fin du paragraphe « La peste porcine africaine », il est ajouté la phrase suivante : « La peste porcine africaine est à la frontière française, près des départements de Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle et les Ardennes. »

La fédération des chasseurs du Var devra le cas échéant mettre en place le plan d'actions pour limiter l'extension et le développement de la peste porcine africaine »

Page 143, la phrase suivant le titre « Colliers GPS chiens » est remplacée par la phrase suivante : « Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement, sont autorisés les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 1^{er} août 1986 modifié s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule »

Fiche n°1, au 5^e paragraphe du chapitre « Interdictions » : la mention « champs de vigne du 15 août au 1^{er} dimanche d'octobre » est remplacée par la mention « parcelles de vignes où la récolte est pendante ».

ARTICLE 2 : Le schéma départemental de gestion cynégétique est opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département qui exercent leur activité sur le territoire du département.

ARTICLE 3 : Dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut être contestée, soit devant le tribunal administratif de TOULON, soit par recours gracieux adressé à son auteur. Le rejet du recours gracieux peut être contesté devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois - la non réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 4 : MM. Le Secrétaire Général de la Préfecture du Var, MM. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et tous les agents ayant des fonctions de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 30 OCT. 2019
Le Préfet,
Serge JACCOU

GLU ! RETOUR SUR UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE...

Lorsque le 28 décembre 2018 le Conseil d'État a débouté la LPO de sa demande « d'abrogation de l'arrêté ministériel permettant la capture d'oiseaux (grives et merles uniquement) à la glu », au motif que celui-ci impose un « régime d'autorisation et de contrôle rigoureux » satisfaisant, nous pensions avoir un peu de répit dans la lutte nous opposant à ces ayatollahs, apôtres de la pensée unique, qui s'opposent quasiment à tout ce qui concerne les chasses traditionnelles. Las ! Dès le 3 janvier 2019, cette même association déposait une plainte contre l'État français devant la Commission européenne pour, je cite : « Non respect de la législation européenne sur la protection des espèces menacées » ! La commission ayant assuré qu'elle allait procéder à une analyse attentive de la situation, car « les questions soulevées concernant la réglementation française elle-même mais aussi la façon dont elle est appliquée sur le terrain, impliquent un examen approfondi », a immédiatement mis en demeure la France de fournir des explications nettes et précises. L'État avec l'aide de la FNC et des FDC concernées, a apporté les réponses à toutes les questions posées, et nous attendons la décision plus ou moins sereinement, car rappelons-le, c'est une procédure identique qui, il y a quelques temps, a mis fin définitivement à la capture traditionnelle des ortolans aux matoles dans le sud-ouest...



Nous avons également, lors du congrès de la chasse française à Paris les 19, 20 et 21 mars dernier, rencontré les ministres, Messieurs Didier GUILLAUME (agriculture), François de RUGY (environnement), ainsi que la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Madame Emmanuelle WARGON. Nous les avons alors interpellés sur la réduction drastique des quotas de capture, nous avons même apporté certaines pistes pouvant amener à une modification ! Ces échanges avaient laissé entrevoir une éventuelle possibilité de légère augmentation... Pour ne rien vous cacher, du côté de la FDC83 nous étions plus que sceptiques et n'y croyions pas

vraiment... La suite nous a donné raison puisque le 2 septembre 2019, par arrêtés ministériels, ces quotas ont été reconduits à l'identique de la saison dernière ! Ces quotas ont été immédiatement attaqués devant le Conseil d'État par l'association One Voice au travers d'un contentieux en référé ! Référé qui, s'il avait été retenu, aurait immédiatement eu pour effet de suspendre ces arrêtés, ce qui nous aurait privé de la pratique cette saison à coup sûr... Les sages, considérant qu'il n'y avait pas « urgence à statuer » on rejeté ce référé et la décision « sur le fond » interviendra dans quelques mois... Probablement lorsque la campagne 2019 sera terminée !

Nous nous sommes donc retrouvés fin septembre 2019 avec enfin tous les arrêtés signés et de nouveau un quota départemental de 12 200 oiseaux ! Nous avons décidé, toujours dans le souci d'avantager les pratiquants « réels » au détriment des fantômes figurant sur les listes de demandes de carnets, de fonctionner comme l'an dernier avec le système de languettes autocollantes pouvant circuler entre sociétés et entre chasseurs. Avec une demande toutefois à notre DDTM, c'était de pouvoir coller celle-ci à un barreau de la cage contenant l'oiseau fraîchement capturé plutôt qu'à sa patte au regard des difficultés rencontrées pour ce faire. Le numéro de la bague étant reporté sur le carnet avec la date du jour, il n'y avait apparemment aucune possibilité de triche... Ceci paraissait dans un premier temps pouvoir être accepté par la préfecture, mais au dernier moment la police de la chasse de notre département a opposé un refus catégorique au motif que « ça risquait de multiplier les captures ». Comprenez qui pourra ! Ou plutôt, tout est clair...

Au bout de toutes ces aventures nous étions le premier octobre et enfin, autorisation en mains, chacun d'entre nous allait pouvoir comme nos parents, nos grands-parents et bien d'autres avant nous, pratiquer cette passion qui nous anime chaque année dès que l'automne pointe son nez, et qui fait partie intégrante de notre patrimoine culturel et cynégétique provençal : la capture à la GLU !!

MAIS ÇA VIENT D'OÙ RÉELLEMENT LA GLU ?

La "chasse à la glu" ou "gluau", fait partie intégrante du patrimoine culturel provençal, elle remonterait au temps des Grecs, 600 ans avant Jésus-Christ et reprise par la suite par les Romains. C'est une technique de chasse traditionnelle dont le but est la capture d'oiseaux migrants vivants, elle consiste à enduire de glu des branches d'arbres afin d'immobiliser les oiseaux s'y posant, attirés par un appelant. Elle est pratiquée aujourd'hui encore dans la région méditerranéenne, en Espagne et en France.

ACTU FDC83

Dans la région PACA, où elle est parfaitement légale, elle reste une tradition chère aux cœurs des chasseurs provençaux des départements : Alpes-de-Hautes-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse.

Elle est encadrée drastiquement par divers arrêtés ministériels et préfectoraux qui permettent un contrôle rigoureux des installations et aussi des captures, celles-ci étant soumises à déclaration et limitées par des quotas minimalistes définis par l'état de conservation des 5 espèces concernées.

Pour bien pratiquer cette chasse traditionnelle qu'est la chasse à la glu, il y a un savoir-faire à acquérir !

Il faut avoir la connaissance des oiseaux

Il faut savoir les identifier mais aussi connaître leurs modes de vie. En effet, les grives musiciennes et merles noirs par exemple, font partie des premiers flux migratoires dès le début du mois d'octobre.



Ces oiseaux ayant comme habitude d'évoluer dans les buissons et la végétation basse, les baguettes appelées verguettes devront être positionnées dans les zones basses.

A la différence des Grives mauvis et litorne qui elles, arrivent bien plus tard, soit en début novembre. Comme la Grive draine, elles aiment se percher à la cime des arbres.



Cela nous amène à un autre savoir à acquérir !

Le domaine technique

Pour avoir des chances que certaines espèces de migrants se posent à proximité du glueur, il faut savoir créer un environnement propice pour qu'ils aient envie de s'y arrêter, et pour pouvoir en capturer, savoir disposer les verguettes aux bons endroits.

Le chasseur doit savoir camoufler un espace pour attendre le moment où un oiseau se posera et dans cette attente, il appréciera ces moments de paix loin des tumultes de la vie urbaine.

Le nom de ces abris changera avec le temps, c'est ainsi que les plus anciens parleront de cabanes et cabaniers et



les plus jeunes des postes à grives et postiers.

Le chasseur a aussi des appelants (oiseaux précédemment capturés qui en fin de saison, sont relâchés pour leur bien-être et le plaisir des chasseurs qui aiment la nature et prennent soin de la préserver). Une autre technique vient en complément des appelants, c'est l'utilisation du "chilet" (qui imite le chant des oiseaux). Certains appelants peuvent aussi être éduqués pour être utilisés comme le chilet, c'est-à-dire pour ramager lors de la migration d'octobre... Mais ceci n'est pas la méthode traditionnelle provençale qui, elle se résume aux appelants et au chilet !

Dans le temps, toutes ces connaissances se transmettaient en cercle très fermé. Les turdides ainsi capturés étaient ensuite vendus sur les marchés aux oiseaux de la région (Aubagne, Carpentras, Toulon, Marseille). Ce qui n'est plus d'actualité aujourd'hui et même interdit.

Vous aurez compris que cette pratique est un art à part entière et à ce titre, les pratiquants de cette chasse sont heureux de partager cette culture ancestrale.

Ils ont même ouvert des écoles de chilet qui ravissent les grands et les petits.

C'est ainsi que tous ces passionnés permettent de faire perdurer ce patrimoine qui, sans eux, disparaîtrait dans l'oubli avec le temps.

Sans la colle nommée "glu", point de chasse au gluaou !



Verguettes envisquées (avec la glu)



Verguettes dévisquées (sur lesquelles on a enlevé la glu)

Voilà un secret de fabrication jalousement gardé et bien gardé. Transmis uniquement oralement à quelques privilégiés, et point de copinage dans ce domaine.

Cette "colle" aussi utilisée pour la chasse en Afrique du sud, est préparée à base de fruits mûrs mâchés.

ACTU FDC83

En Europe, la glu était fabriquée à l'origine à base d'écorce de houx et de gui bouillis, mais évidemment d'autres ingrédients sont nécessaires et des dosages précis doivent être respectés. Aujourd'hui, des composants synthétiques viennent prendre part à la composition de la « pègue » !

Beaucoup se sont essayés à la fabrication de la « glu » mais la formule est si complexe que la majorité a échoué ou obtenu des résultats ne permettant pas de l'utiliser à la chasse.



Dans le sud de la France et plus précisément dans le département du Var, c'est Loïc GAUTIER et son associé Sébastien REUS qui détiennent ce secret jalousement gardé et transmis depuis 5 générations.

Ils sont les derniers à détenir le mystère de la fabrication de la glu en France voire dans l'Europe.

Leur passion est venue dès la découverte de cette chasse. "Seb" REUS a fait des études sur les oiseaux et c'est vraiment quelqu'un qui a ça dans les "tripes" comme on dit.

Si vous allez à la rencontre de ces deux passionnés de la glu, vous pourrez trouver dans leur boutique « Glu de Provence » à Brignoles, tout ce qui est nécessaire à la pratique de cette chasse traditionnelle, appartenant à notre patrimoine provençal.

Vous trouverez dans leur établissement tous les accessoires se rapportant à la chasse de la grive comme par

exemple appeaux, alimentation, cages, plumeuses, tournebroches et bien d'autres choses comme des éléments d'aménagement des postes, des baies artificielles, et un vaste rayon « littérature » ou figurent quasiment tous les ouvrages dédiés à cette chasse...



A noter qu'un espace dans leur établissement est dédié à l'histoire de ce mode de chasse, avec la possibilité de voir l'évolution des cages mais aussi de voyager dans le temps de nos anciens au travers de photos, d'une exposition de matériel ayant parfois plus d'un siècle d'existence, et de projection de vidéos sur la glu et sur le poste !

N'hésitez pas à leur rendre visite, le seul risque encouru étant qu'ils vous donnent le virus...

Marc ALLIONE
Christel HELSTROFFER

GLU DE PROVENCE
SPÉCIALISTE DE LA GRIVE

**ALIMENTATION
ACCESSOIRES
GLU**

HORAIRES D'OUVERTURE
SEPTEMBRE À FÉVRIER: MARDI AU SAMEDI 15H-19H
MARS À AOÛT: MERCREDI VENDREDI SAMEDI 15H-19H

06 87 55 23 39
WWW.GRIVES.NET

44
CHEMIN DU PIN
83170
BRIGNOLES

FLASHCODE GPS



GLU, UN SAVOIR FAIRE

Le 4 avril l'ANDCTG vous propose une journée glu pour approfondir votre savoir faire, échanger pour les plus experts et découvrir pour les néophytes.

Vous serez accueillis sur une installation, et pourrez participer sur place à des ateliers.

La journée est gratuite.

Inscrivez-vous le plus rapidement possible, le nombre de participants est limité.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR :

- mail à grives.tradition@gmail.com
- ou par téléphone au 06.84.75.27.05

BÉCASSES, ELLES ARRIVENT !!!

Alors que tous les bécassiers ont encore en fête la saison exceptionnelle de 2018-2019, la belle des bois pointe à nouveau son bec en ce début d'automne. Tous les voyants sont au vert pour les accueillir.

Conditions de reproduction en Russie.

Selon le réseau Bécasse, la saison 2019-2020 débute sous de bons augures car les conditions météorologiques du printemps et de l'été 2019 ont été favorables en Russie à un bon succès de reproduction.

Et les premiers résultats de baguage le prouvent, avec une proportion de juvéniles élevée lors des opérations de baguage en Russie.

En ce qui concerne les conditions d'accueil dans notre département, les précipitations du mois d'octobre offrent un milieu propice pour l'hivernage.

Mais comme chaque année, ce sont les conditions climatiques de l'automne qui vont être déterminantes sur l'arrivée et le stationnement des oiseaux. En l'absence de froid marqué au nord et à l'est de l'Europe, les bécasses risquent de trainer en route.



© PHILIBERT JN - FDC83

Le baguage

Le baguage en chiffres Saison 2018-2019

En France

2957 sorties
1579 communes prospectées
29264 contacts
7661 oiseaux bagués
735 contrôles de bagues
1009 reprises de bagues

Dans le Var

50 sorties
140 heures de prospection
24 communes prospectées
438 contacts
158 oiseaux bagués
31 reprises de bagues

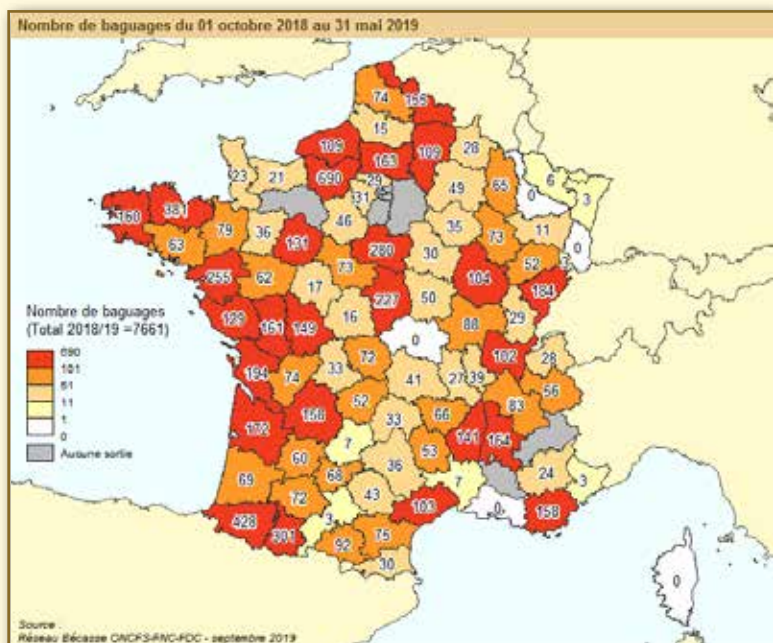
Les premières opérations ont commencé dans les années 1980. Il se bague en France environ 6 000 oiseaux par an depuis une dizaine d'années. Dans le département du Var le service technique de la FDC bague depuis 1996.

La saison 2018-2019 fut l'année de tous les records que ce soit en France ou dans le département, le nombre d'oiseaux bagués est une première. 7 661 oiseaux bagués c'est 1 300 bécasses de plus que la saison précédente.

La bécasse des bois fait l'objet d'une attention particulière dans notre département, chaque année sont mises en place des opérations de baguage par le service technique de la FDC 83.

Le baguage est avant tout un outil de recherche scientifique, qui consiste à capturer puis relâcher des oiseaux sauvages après avoir apposé une bague métallique sur une de leurs pattes. Chaque bague comporte un numéro unique gravé qui permet l'identification de chaque individu. Les oiseaux bagués peuvent ensuite être reconnus grâce à ce numéro lorsqu'ils sont de nouveau capturés, prélevés ou retrouvés morts.

Le baguage de la bécasse des bois est réalisé en France par des agents techniques de l'ONCFS, des techniciens des fédérations de chasseurs, aidés par des bénévoles du club national des bécassiers, de Bécassiers de France ou encore des bagueurs généralistes qui consacrent leurs nuits d'automne, d'hiver et de début de printemps à courir après la belle des bois.



2018-2019 : l'année des records

Grâce aux bonnes conditions hydriques de l'automne 2018, les départements du sud ont accueilli plus d'oiseaux qu'en 2017-2018.

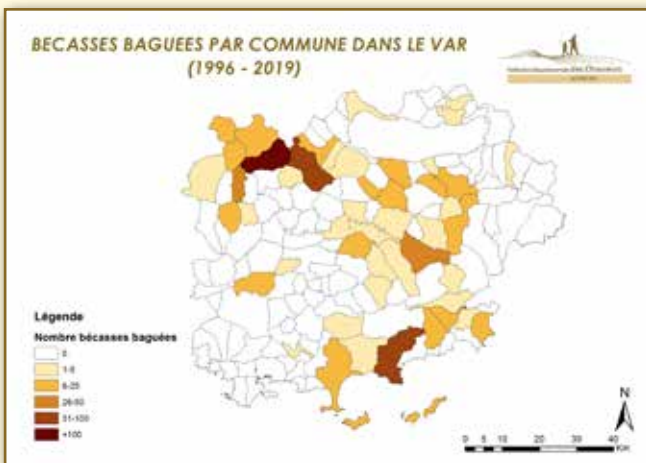
Pour le Var, avec 158 oiseaux, c'est tout simplement la meilleure saison de baguage jamais réalisée (voir graphique ci-contre).

Mais ce n'est pas le seul record de la saison dernière du département, en effet, la nuit du 23 novembre 2018, en 3 heures de prospections dans le Haut-Var, 21 bécasses ont été capturées ! Du jamais vu pour nos bagueurs.

Nous avons également bagué pour la première fois un oiseau en octobre, cet oiseau sera malheureusement retrouvé mort sur la même commune (Vinson Sur Verdon) percuté par un véhicule sur la route le 10 janvier 2019.

On peut aussi parler de cette bécasse baguée sur la commune de la Verdrière le 10 janvier 2017, qui sera prélevée le 11 mai 2018 par un chasseur en Russie à 3 966 km de son lieu de baguage.

Et sans oublier cette bécasse baguée le 4 décembre 2012 que nos bagueurs ont contrôlé (capture d'un oiseau déjà bagué) le 18 novembre 2016 et qu'ils ont « recontrôlé » le 5 février 2019, et toujours dans la même parcelle, en espérant la recroiser dans les prochaines années.



La carte du département ci-contre détaille l'ensemble des communes où des oiseaux ont été bagués depuis 1996 par les bagueurs du Var. De nombreuses autres communes ont été prospectées sans que des oiseaux soient capturés.

Plusieurs aspects des migrations de la bécasse des bois ont été abordés grâce au baguage : chronologie, vitesse de migration, origine géographique... Cet outil renseigne également sur des paramètres démographiques tels que le taux de survie et le taux de croissance d'une population. Le baguage reste néanmoins lié, d'une part, à la pression de baguage dans toute l'aire de répartition de l'espèce et, d'autre part, à la pression de chasse, dans la mesure où la quasi-totalité des reprises de bagues est due à l'activité cynégétique.

Les bécasses suivies en temps réel

Les informations récoltées par le baguage sont extraites des seuls sites de baguage et de reprise et, en conséquence, le déroulement « au jour le jour » des migrations demeure en majeure partie inconnu. C'est le cas en particulier du trajet réel des oiseaux, du nombre de haltes migratoires, de leur durée et de la localisation des sites dédiés à ces haltes. La connaissance de ces éléments est désormais possible grâce aux balises Argos. Ces nouvelles technologies embarquées sont utilisées depuis quelques années pour suivre les animaux dans leurs déplacements. Les avancées en termes de miniaturisation permettent désormais d'équiper des oiseaux de la taille d'une bécasse, sans dépasser 5 % du poids de l'oiseau. De fréquentes localisations permettent de suivre leur trajet et d'améliorer nos connaissances sur les haltes migratoires. En France depuis 2015 plusieurs oiseaux ont été équipés, sur le site www.becassismigration.fr vous trouverez des informations concernant les bécasses équipées de balises Argos.



© PHILIBERT JN - FDC83 - 1^{ère} bécasse baguée dans le Var de la saison 2019

« Un grand merci à tous les chasseurs qui nous ramènent des bagues chaque année, c'est pour nous l'aboutissement de nombreuses heures de terrain ».

Si vous avez la chance de prélever un oiseau bagué ou équipé d'une balise Argos, merci de contacter la Fédération le plus rapidement possible en nous précisant le lieu et la date du prélèvement.

ACTU FDC83

TRAVAILLER POUR UNE COMMUNICATION POSITIVE ! DES OUTILS POUR L'AVENIR DE LA CHASSE

Nous vivons actuellement dans une période où tout passe par les médias, les réseaux sociaux, le digital. Dans ce contexte, il est essentiel de développer une argumentation positive pour contrer les attaques des opposants à la chasse.

Le samedi 19 octobre 2019, la FDC83 a organisé une réunion à l'initiative de Marc ALLIONE, où les chasseurs du Var étaient conviés pour réfléchir ensemble aux manières de parler de la chasse.

Le président MEISSEL ouvre cette séance en remerciant les chasseurs et chasseresses présents et donne la parole à Manue PIACHAUD, éthologue et anthropologue.

En introduction, Manue PIACHAUD se présente brièvement en parlant notamment de son approche et d'une importante étude qu'elle a menée sur la "non-chasse" du canton de Genève (voir l'article sur notre dernier magazine du mois d'août 2019).



Elle commence par un constat : « Actuellement dans les journaux, s'il est question de la chasse c'est par les accidents ou les faux-pas des chasseurs. Ce n'est que parce que je me suis approchée du sujet et que j'ai suivi des chasseurs dans leur passion, que j'ai pu me rendre

compte de l'intérêt de cette activité, de la patience des chasseurs et des connaissances requises pour tirer un animal. Pour un non-initié, comprendre les tenants et les aboutissants de la chasse est très difficile. »

Sa démarche aujourd'hui est donc « Comment peut-on faire pour expliquer la chasse ? Quels sont les moyens appropriés pour informer sur cette activité ? Comment donner des éléments de compréhension à un non-chasseur pour qu'il se positionne en connaissance de cause ? »

Les échanges furent abondants et la base d'un travail prometteur s'est mise en place.

La question de « prendre du plaisir à tuer » a rapidement émergé. Les discussions ont mené à une réponse forte : les chasseurs prennent du plaisir à chasser, ce qui est un tout bien plus conséquent que le simple fait d'enlever une vie : quête, travail du chien, patience, repas convi-

vial, etc. C'est satisfaisant de prélever un animal car c'est une récompense d'une tâche bien accomplie. Voici une réponse audible pour un non-chasseur !

Un premier résultat d'un travail amorcé sur les manières d'expliquer la chasse et de répondre aux attaques, parfois violentes, des détracteurs.



Manue PIACHAUD n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que ce n'était que le début et que d'autres rencontres pourraient avoir lieu pour continuer ce processus d'information !

Marc MEISSEL a conclu en remerciant Manue PIACHAUD, il fait un premier bilan positif : « Evoquer un certain nombre de questions amorce déjà un avenir dans lequel on réfléchira sereinement à tous ces problèmes que nous avons. Il est important de trouver des réponses et de créer une boîte à outils pour que les chasseurs puissent y trouver des solutions. »

SOLOGNAC
RESISTANT GEAR

DECATHLON

DECATHLON
Z.I La Palud
83600 Fréjus
Tél. 04.98.12.71.71

L'ouverture approchant à grands pas nos spécialistes chasse seront heureux de vous conseiller pour ce grand jour.

HORAIRE D'OUVERTURE
Du lundi au samedi
Ete de 9h00 à 20h00
Hiver de 9h00 à 19h30.

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS VAROIS (ADJC83)

Récemment le Conseil d'administration de la FDC83, sous l'impulsion du président MEISSEL et de l'administrateur chargé de l'information Marc ALLIONE, a souhaité voir vivre une Association Des Jeunes Chasseurs (ADJC) dans le département. L'ensemble des jeunes ayant validé leur permis dans le Var pour la saison 2018-2019 et ayant moins de 26 ans ont donc été sollicités pour participer à une réunion « prise de contact » dans les locaux de la fédération à Brignoles le 10 septembre de cette année. Trois réunions plus tard, l'ADJC83 voyait le jour sous l'impulsion de jeunes motivés et passionnés... La FDC83 se félicite de l'engouement trouvé autour du projet et souhaite longue vie à cette nouvelle association venue enrichir le paysage cynégétique varois !

Laissons Adrien DOVETTA, le président fraîchement élu, nous en dire plus sur le CA, les buts et les ambitions de l'ADJC83...

Le lundi 7 octobre 2019 j'ai pris les fonctions de président de l'Association Des Jeunes et Nouveaux Chasseurs du Var qui vient juste de voir le jour. Je suis actuellement étudiant en Faculté de Droit à Draguignan. Je suis Cotignacéen et engagé dans plusieurs associations notamment la société de Cotignac. Je pratique, nous pratiquons la même passion, la chasse. L'aventure de cette nouvelle Association Des Jeunes Chasseurs du Var m'a fortement donné envie de m'impliquer dans les actions à mener pour réaliser de bons projets, pour représenter et ne pas oublier nos coutumes, traditions et surtout notre passion. Je suis entouré d'une équipe très dynamique, volontaire et passionnée qui, j'en suis sûr, fera tout son possible pour travailler et vous représenter.



Mon équipe, sous la présidence d'honneur de Marc MEISSEL, est composée d'un vice-président Esteban MARTINEZ, d'une trésorière Marine CAFFARATTI, d'un trésorier adjoint Baptiste BACCI, d'un secrétaire Grégory FERNANDEZ puis d'un secrétaire adjoint Nicolas BOURGES ; Avec un Conseil d'administration composé de Anthony FIEVET, Anthony LEDEUIL, Camille ROUGON,

Florian JANETTI, Sonia MEACCI, William OLIVIER, Germain LAFOREST, Aurélien BLANC, Jean-Laurent BOTELLA.

En effet nous avons entre 16 et 30 ans comme exigé par les conditions, et voulons tout d'abord vous donner envie de faire partie de cette aventure en adhérant à notre association. Comme vous le savez, au plus nous serons nombreux à adhérer, au plus nos actions, nos idées, nos décisions auront un impact important au sein de notre département comme sur le territoire national.



Cependant je vais vous faire part de nos premiers objectifs qui sont de faire perdurer la chasse, ses valeurs et ses traditions, transmettre un savoir faire, partager des moments de convivialité mais également, cela va de soi, des moments cultes de notre passion, protéger la faune et l'environnement, améliorer l'image de la chasse et l'image des chasseurs ; enfin un point très important : augmenter nos rangs de jeunes chasseurs afin de pérenniser notre passion.

Pour cela, nous avons plusieurs objectifs en participant à des journées associatives, des événements publics, des foires, des salons, créer des événements attractifs comme des concours, des battues, l'opération d'un Dimanche à la chasse menée par la Fédération Départementale des Chasseurs, se déplacer, se faire connaître, donner l'envie aux jeunes d'une façon ou d'une autre de connaître notre fascination de la chasse.

Si nous voulons que notre passion perdure, notre investissement est primordial, essentiel et absolu.

En outre, nous devons être unis, avancer ensemble pour réaliser et partager nos idées d'avenir car la chasse aussi évolue.

Nos premières attentes sont celles de voir un grand nombre de personnes adhérer à notre association.

Je vous fais confiance, on vous fait confiance, adhérez !

A très bientôt

En Saint-Hubert.
Adrien DOVETTA.

Président de l'Association Des Jeunes et Nouveaux Chasseurs du Var

VIE DES SOCIÉTÉS

93 ANS, EN PLEINE FORME ET SON 74^{ÈME} PERMIS DE CHASSER EN POCHE



Je rencontre Monsieur Antoine RAMONDA, accompagné de Arnaud DANTHENY président de la société de chasse de Montauroux, au lac de Saint-Cassien à proximité de son lieu de naissance.

Il me dit de suite « J'ai fêté mes 93 ans hier ». Et aussitôt son dynamisme s'impose à moi.

Antoine est né le 27 octobre 1927. Comme son père et son grand-père avant lui, il a été maçon. Mais il précise ne pas aimer ce métier.

Sa mère était cuisinière et cela lui a laissé le goût de la cuisine.

Il a connu la chasse avec son père, qui chassait les lapins, lièvres, sangliers et un peu les grives.

Pendant la dernière guerre de 39-45, quand il avait 13-14 ans, il chassa le lièvre au piégeage afin de ramener un peu de nourriture à sa famille. Il nous parle du STO (Service Travail Obligatoire). Il n'avait que 16 ans quand il a été incorporé de force. On lui demandait de fabriquer des abris avec des branches pour les Allemands. Il rajoute « Dans ces collines derrière nous (nommées « Friou », terres fertiles), on a creusé des tranchées pour les mitrailleuses allemandes.

Un soir, il y avait un Alsacien qui comprenait l'allemand, bien sûr. Il nous traduit une bribe de paroles de gardes allemands « Destination inconnue ». Alors - on était sept - on s'est tous taillés. C'est là, en avril 44 que j'ai pris le maquis jusqu'au 15 août, à la libération ».

Dès la guerre finie en 1945, il prit son premier permis de chasser. Il me dit « On est resté 6 ans sans chasser. Alors là il y avait du gibier, croyez-moi ! »

En 1954, il se marie avec une Italienne dans les Alpes-Maritimes. Cela fait 65 ans qu'ils s'aiment.

Je lui demande : « Votre femme, elle était pour ou contre la chasse ? » Il me répond « Ah, elle n'a jamais rien dit, mais faut dire les choses comme elles sont, le samedi pour moi et le dimanche pour elle ».

La chasse, il la pratiquait avec son épagneul breton et parfois avec une meute qu'on lui prêtait.

Et aujourd'hui, il continue à chasser le lapin, le lièvre et la grive à la repasse (janvier-février) sur Montauroux, dans le Var et les Alpes-Maritimes. Il tient absolument à dire : « Je n'ai jamais fait d'infraction, jamais ! »

Il a toujours été actif dans les associations de chasse qui étaient à l'époque des syndicats de propriété. Il a rejoint celle de Montauroux en 1945 puis celle de Saint-Cézaire en 1952 et il est toujours présent aux deux.

Il n'a jamais voulu rentrer aux bureaux de ces sociétés de chasse, mais il y contribuait en pratiquant les lâchers, en aidant à l'entretien des abreuvoirs pour le gibier de reproduction. Il piquait même les lapins, il y a de ça 15 ans pour les vacciner. Aujourd'hui ce n'est plus la peine, ils le sont déjà.

Le président de la société de chasse souligne : « Il n'a jamais manqué une seule Assemblée générale ni même une réunion ».

Il s'en suivit un échange sur la manière de préparer le sanglier et sur la subtilité de mettre ou pas la couenne pour le goût.

Je retiendrai de cet homme qu'il est travailleur, gourmand, respectueux, volontaire et d'une extrême gentillesse et d'une droiture exemplaire.

Si l'histoire de la 2^{ème} guerre en Provence vous intéresse, sachez qu'il sera toujours ravi de vous en parler et ainsi transmettre la mémoire de ces événements du passé.

Christel HELSTROFFER

ARMURERIE P.A.C.A.
Chasse . Accessoires . Tenues de chasse
Coutellerie . Archerie . Tir sportif
Réparation - Réglage / Dépôts - Vente

*Marc, vous accompagne dans votre saison de chasse.
Vous avez besoin de munitions ou autres, aller le voir !*

83480 PUGET SUR ARGENS
Espace Vernède II, Route des Vernèdes
Tél. 04. 94. 96. 92. 06
www.armurerie-paca.com

VIE DES SOCIÉTÉS

AU BOUT DE 93 ANS D'EXISTENCE, UN LOCAL OFFICIEL POUR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE «LA DIANE DE L'ESTÉREL»

Le 05 octobre 2019 sur la commune de Saint-Raphaël a été inauguré le local de la société de chasse « La Diane de L'Estérel ».



Cette inauguration a eu lieu en présence de Messieurs Frédéric MASQUELIER Maire de Saint-Raphaël, Guillaume DECARD Conseiller départemental du Var et adjoint municipal, Maurice CHABERT adjoint à l'environnement et de Alain MILANELLO représentant le président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var.

Notre Diane a été créée le 23 avril 1926 et depuis aucun véritable local n'avait été mis à disposition. C'est la concertation entre notre bureau et de Monsieur le Maire qui a permis cette belle réalisation. Une convention a été signée entre les deux parties le 15 mars dernier qui a donné le coup d'envoi des travaux. Tous ces travaux ont été réalisés par les chasseurs de notre société avec l'aide de différentes entreprises, les différents services de la ville et une aide financière de notre département.

Cette réalisation va nous permettre de nous retrouver dans un lieu convivial pour une meilleure gestion de notre société.

Un grand merci à tous les chasseurs, entreprises et amis qui ont participé à cette réalisation.

Ainsi la société «La Diane de l'Estérel» va perdurer dans de bonnes conditions.

Rendez-vous pour ses 100 ans !

Laurent LIBERATO,

Président de la société de chasse «la Diane de l'Estérel»

LE SPÉCIALISTE AUTOS ET MOTOS ANCIENNES DEPUIS 1967

Hervé Clavel
courtier d'assurances

Accueil Rapidité Prix Simplicité

Tél. 04 72 66 37 00

Ma voiture pour la chasse, Hervé Clavel il l'assure !

+ de 180 000 véhicules secondaires assurés

DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE
www.assurancesclavel.com

AUTOS & MOTOS 40 ans et +	AUTOS & MOTOS 30 à 39 ans	AUTOS & MOTOS 25 à 29 ans	AUTOS & MOTOS 20 à 24 ans	AUTOS & MOTOS 15 à 19 ans	AUTOS & MOTOS 12 à 14 ans
39€	54€	67€	82€	126€	159€

AUTOS & MOTOS 10 et 11 ans **166€**

MOTOS JUSQU'À 125CM3 10 À 14 ans **-30%**

Tarifs frais inclus annuels, au fiers en usage privé et conduite exclusive

7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05
N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr

Créez votre chenil sur-mesure

TAILLE DE PANNEAUX DISPONIBLES

- 0,50 X 2 m
- 1 X 2 m
- 1,50 X 2 m
- 1,85 X 2 m
- 2 X 2 m
- 2,50 X 2 m

Structures en panneaux modulaires
Panneaux en barreaux ronds galvanisés de différentes tailles et portillon coordonné.
Séparation en maille 40X40 électrosoudé.
Fermeture sécurisée.

CLOTURES
de Provence

Depuis 10 ans, Clôtures de Provence, propose des équipements pour les chasseurs.
Des miradors,
Des plateformes de tir,
Des panneaux et barreaudages pour chenils,
Des grillages pour volières
Mais aussi une sélection de grillages et de portails agricoles pour assurer la protection des domaines contre les sangliers et gros gibiers.

Tél. 04 94 67 36 57
Mobile : 06 99 74 23 06
Zone Industrielle de la Lombardie
83440 TOURRETTES
clotures.deprovence@orange.fr

L'HISTOIRE DE LA BÉCASSE DE NOËL



Le jeudi 24 décembre, en cette veille de Noël, mon ami et complice bécassier Raymond (membre du Club National des Bécassiers CNB) et moi-même, avons convenu d'aller chasser ensemble. Impossible de nous libérer de nos obligations professionnelles le matin, aussi en partant aux alentours de 11 heures, nous avons averti nos épouses respectives que nous chassions jusqu'à la nuit.

Nous n'aurions pas cru si bien dire, jugez vous-même :

Un peu avant midi, nous sommes sur les lieux de chasse et nous marchons sur les « drailles » de ce magnifique massif du Siou-Blanc, entouré des forêts de Signes, de la domaniale de Morières et de la communale de Solliès-Toucas, le tout représentant plus de 5 000 hectares de bois, peuplés en majorité de chênes verts (tousques), de chênes blancs (rouvres) et de pins de différentes espèces.

Contrairement aux deux hivers précédents, cette fin d'année 1987 est douce et humide, des quantités de champignons égayent le sous-bois, lui-même labouré en maints endroits par les « cochons »... Les arbres sont encore très feuillus et les « rouvres » ont gardé leurs teintes mordorées de l'automne.

Nos deux Pointers « Ninon et Urielle » inspectent à vive allure qui à droite, qui à gauche, et seul le son différent des campanes (clochettes) nous permet de rester en contact permanent avec elles. Notre circuit bécassier d'aujourd'hui nous emmène dans de profonds vallons moussus ou sous les voûtes des arbres séculaires, nous jouissons : du parfum de l'humus, de la beauté du ciel bleu, du tintement des « sonnailles », et du bonheur partagé de cette chasse libre et sauvage que nous aimons passionnément. Chemin faisant, nous levons et relevons 2 bécasses différentes qui malgré tous nos efforts n'ont pu être prélevées et tout à notre bonheur, nous n'avons pas vu le jour décliner. Il est dix-sept heures trente ! Et nous sommes à deux heures de marche de la voiture, dans une demi-heure, il fera nuit noire. La bredouille étant inévitable, nous nous concertons pour décider du parcours du retour, non pas en fonction du chemin le plus court, mais surtout le plus facile, pour ne pas risquer un accident sur des drailles piégeuses alors que la saison n'est pas encore terminée !... Notre choix étant fait, nous partons en allongeant le pas, tout en pensant que c'était un jour

sans. Mais, d'un coup devant nous, deux taches claires et figées, les nez pointés vers une grosse tousque noire nous font battre le cœur.

Nous nous plaçons l'un devant l'autre et... Plo, plo, plo. Elle est partie vers Raymond, ... Bang ! ... Silence... « Merde ! J'ai dû la manquer ! » Me dit-il.

Quant à moi, je ne l'avais pas vue, je suis pestiféré, pensais-je. Aujourd'hui pas moyen d'en voir l'ombre « d'une ».

Mais, les chiennes avaient suivi et à quelques dizaines de mètres plus bas, nouvel arrêt des sonnailles et dans le silence crépusculaire, nous avons entendu notre bel oiseau se débattre pour ne pas finir dans la gueule de Ninon. Mais peine perdue et c'est d'une manière triomphale qu'elles sont revenues avec leur trophée pour se faire caresser et féliciter.

A ce moment précis, nous étions heureux comme si c'était la première bécasse de notre vie que nous tenions dans nos deux mains et nous ne pensions plus qu'il était 18 heures, qu'il faisait nuit et que notre automobile était encore à une heure et demie plus loin.

A contrecœur, nous avons rompu le charme, pour repartir cette fois au pas de course, fusils cassés et déchargés sur l'épaule, les chiens devant nous montrant le chemin. Sept heures moins le quart... trempés de sueur, haletant, nous arrivons au « chêne de Blacassede » nous venons de grimper la côte de Valbelle, nous n'en pouvons plus ! On s'accorde quelques secondes de répit. Nos cœurs tapent tellement fort qu'ils couvrent le hululement lointain des chouettes. Soudain et en même temps, nous avons réalisé : les campanes étaient silencieuses et là, sous le tronc du grand chêne multi centenaire « Ninon et Urielle » étaient à l'arrêt. Nous nous sommes accroupis dans l'herbe humide de rosée, une, deux, trois ou quatre



minutes, peut-être, se sont écoulées. Nous ne respirions plus, « elle » était devant nous, « elle » nous voyait, c'est sûr, et pas nous !



Les chouettes m'ont semblé redoubler d'ardeur pour nous donner un fond musical digne de cet instant.

Puis « elle » a pris son essor dans un bruit d'ailes, encore bien plus agréable à entendre que de jour... J'ai senti sur mon visage, un doux courant d'air, presque une caresse, mon « adorée mordorée » m'a frôlé au ras du sol, alors que j'espérais l'admirer dans le clair du ciel.

Nous nous sommes regardés avec Raymond, nous en avons les larmes aux yeux...
Tellement ces instants ont été magiques et intenses.

Nous avons remercié St-Hubert de ce cadeau royal... de Noël. A vingt et une heures, nous arrivions chez nous, fourbus mais tellement heureux que nos épouses n'ont pas eu le courage de nous sermonner (pour une fois...).

D'ailleurs, nous avons tout juste eu le temps de leur raconter nos péripéties pendant le réveillon !

Ceci est l'histoire de la bécasse calendale.



François DIDEROT

LES RENCONTRES SAINT-HUBERT DU VAR



C'est avec grand plaisir que j'ai organisé ces rencontres de chasseurs au chien d'arrêt sur les territoires de la Reilanne, au Cannet des Maures.

Dix chasseurs étaient présents avec 15 chiens, dont des candidats des départements voisins .

Le biotope est celui de nos régions, sous quelques pins, de la garrigue, soit des terrains assez touffus où le gibier dispose d'excellentes cachettes et oblige la conduite du travail du chien avec talent. Tous les chiens étant passionnés, le dressage et l'apprentissage nécessaires des précieux auxiliaires ont permis d'aboutir à une recherche des plus appréciées par les juges examinateurs.

Le fair-play, la bonne connaissance des règles de sécurité et le respect de la nature par les concurrents a une fois de plus prouvé l'indispensable symbiose entre l'homme et la faune.

Enfin, la qualité du tir, qui reste l'essentiel pour le chasseur, a été déterminante dans l'appréciation des candidats.

Félicitations aux chasseurs sélectionnés pour la finale régionale qui aura lieu cette année dans le Languedoc Roussillon.

Nous serons représentés par :

En chasseur avec chien d'arrêt :
Christophe DHO avec son Setter Anglais Isis.

En chasseur avec chien d'arrêt trialisant : Eric FOUCAUD avec son Petit Epagneul de Munster

La journée s'est terminée avec un repas convivial des participants qui ont ainsi échangé sur leur passion.

Je remercie Lise CERATTO administratrice de la FDC83 pour sa présence et la FDC83 pour son soutien indispensable dans ce type de manifestation, ce qui nous conforte dans la nécessité de défendre l'éthique de la chasse et notre participation au développement harmonieux des territoires qui nous sont confiés.

Daniel JUIF

Correspondant départemental des RSH

Président de la commission chasse de la Société Canine Midi Côte d'Azur

ADCGG 83 - BREVET GRAND GIBIER 2019

Cela fait maintenant 13 ans que le BGG se déroule dans le Var. Cette année 14 personnes se sont présentées au Brevet, dont deux venues des Bouches du Rhône. Depuis l'année dernière une formation supplémentaire sur le tir et la sécurité est dispensée aux candidats. Cet atelier est animé par Pierre PARDINI et Guillaume DESTOMBES, tous les deux ayant suivi une formation de moniteur

Je remercie les formateurs extérieurs et bénévoles (tous spécialistes et détenteurs du BGG) qui se sont investis les samedis, sur leur temps de loisirs, ainsi que les administrateurs de notre association.

Mes remerciements également à Claire CANOLE, qui nous a reçus sur le Domaine Saint-Julien, où une battue a été organisée avec tous les participants de ce BGG 2019. Les diplômes ont été remis par Marc MEISSEL président de la FDC83, que je remercie pour l'aide et la confiance qu'il nous apporte dans tous nos projets d'animations.

Chaque année le BGG est associé à une personne ayant apporté son aide et ses compétences à l'ANCGG. Elle a été pour moi également un déclencheur dans les années 90, où je me suis présenté au BGG en 1994.

J'ai eu la chance de chasser et de côtoyer ce grand Monsieur pendant une quinzaine d'année, il s'agit de :

« **Louis Jumel** »

Né en 1920, Louis JUMEL, président fondateur de l'ADCGG91, nous a quittés le 21 janvier 2018.

C'est au cours de sa carrière militaire et notamment à Baden en Allemagne, qu'il s'initia à la chasse à l'affût et à l'approche sur chevreuil. Après une large expérience acquise sur les terres de l'île de France, il rejoint l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier dans les années quatre-vingts, pour en devenir Administrateur de 1994 à 2006. Son implication au sein de l'ANCGG lui a valu le titre d'Administrateur honoraire. Sa bonne humeur et ses conseils avisés étaient écoutés avec une grande attention. C'était un compagnon authentique et grand ami de l'A.N.C.G.G.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire par :
mail : arnoultge@wanadoo.fr ou
tel : 06.07.56.58.01



L'examen a eu lieu le 18 mai 2019 à Brignoles dans les locaux de la FDC83. Le président du jury était Emile BERTRAND président de l'AD des Alpes Maritimes.

Les résultats :

- Ont obtenu la « médaille OR » : Marcel ROSI ; Fabrice COMBA ; Frédéric SEMPERE ; Jean Luc PARDOS ; Eric HANUISE ; Rémy BREMOND ; Frédéric AGUILERA.
- Ont obtenu la « médaille OR » repassée dans le 06 ; Alain BALINOFF ; Alexandre MINIER.
- A obtenu la « médaille OR » repassée dans le 04 ; Alain VINCENTELLI.
- Ont obtenu la « médaille OR Arc » ; Didier PIROSA et Alain MIGUELLOTI.
- A obtenu la « médaille ARGENT » ; Vincent COSTA.

Bravo à tous pour cette réussite, et nous vous attendons nombreux pour 2020.

Je profite de cet article sur le brevet, pour rajouter, que les chasseurs quel que soit leur mode de chasse doivent rester unis face à toutes les polémiques diffusées sur notre passion. Nous sommes arrivés à une situation, où nous avons besoin de prouver par des argumentaires techniques que la chasse fait partie de la biodiversité, et c'est pour cela qu'à travers le BGG, la formation des chasseurs deviennent indispensable. Un de nos fondateurs, André Jacques HETTIER de BOISLAMBERT disait très justement il y a plus de 30 ans, il faut que nous soyons des « chasseurs naturalistes ».

Le Président Gérard Arnoult



HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

ATTENTION, DISPARITION ET/OU VOL D'UN CHIEN SUR OLLIOULES (83)

Disparu le mercredi 30/10 sur Ollioules (83190). Un Setter anglais mâle, d'un an et 4 mois, pucé.

Déclaration faite à I-CAD. Information à diffuser

Pour toute information contacter

M. De FILIPPI au : 06.20.34.64.48



ÉLEVAGES DE GIBIERS « LES CHÂTAIGNIERS »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

DOMAINE DE VILLONNE

Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. 06.09.44.48.50

TERRITOIRE VAROIS SAINTE-MAXIME (83)

Equipe battue recherche postiers sympathiques, tableau intéressant, petite participation, bonne ambiance.

Tél. : 06.03.57.43.38 Fabien

CHASSE D'EXCEPTION CAMARGUE

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 € / journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir. Tél. : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

VENDS UNE PARCELLE BOISES (83-04)

Vends 4,3 ha de bois en 1 parcelle à égale distance des communes de Saint-Julien-le-Montagnier 83560 et Gréoux-les-Bains 04800

Parcelle : AH 391 les Essartons 4,3 ha

Tél. : 06.07.42.58.61

DOMAINE DU PUIITS DE RIAN (83)

1/2 Actions et actions disponibles - Gibier sédentaire + Lâcher 3 fois par semaine Faisans - Perdreaux - Palombes Lièvres - Grives - Bécasses - Chevreuils - Sangliers. Grand rendez-vous tout équipé - Territoire pratiquement plat - Chasse entretenue et gardée à l'année. Contact : 06.09.68.16.16

DECEMBRE 2019				JANVIER 2020				FEVRIER 2020			
D	1	7:47	17:02	M	1	8:07	17:11	S	1	7:52	17:47
L	2	7:48	17:02	J	2	8:08	17:12	D	2	7:51	17:49
M	3	7:49	17:01	V	3	8:08	17:13	L	3	7:50	17:50
M	4	7:50	17:01	S	4	8:08	17:13	M	4	7:49	17:51
J	5	7:51	17:01	D	5	8:08	17:14	M	5	7:47	17:53
V	6	7:52	17:01	L	6	8:07	17:15	J	6	7:46	17:54
S	7	7:53	17:01	M	7	8:07	17:16	V	7	7:45	17:55
D	8	7:54	17:00	M	8	8:07	17:17	S	8	7:44	17:57
L	9	7:55	17:00	J	9	8:07	17:19	D	9	7:42	17:58
M	10	7:56	17:00	V	10	8:07	17:20	L	10	7:41	17:59
M	11	7:57	17:01	S	11	8:06	17:21	M	11	7:40	18:01
J	12	7:58	17:01	D	12	8:06	17:22	M	12	7:39	18:02
V	13	7:59	17:01	L	13	8:06	17:23	J	13	7:37	18:03
S	14	7:59	17:01	M	14	8:05	17:24	V	14	7:36	18:05
D	15	8:00	17:01	M	15	8:05	17:25	S	15	7:34	18:06
L	16	8:01	17:01	J	16	8:04	17:27	D	16	7:33	18:07
M	17	8:02	17:02	V	17	8:04	17:28	L	17	7:32	18:09
M	18	8:02	17:02	S	18	8:03	17:29	M	18	7:30	18:10
J	19	8:03	17:02	D	19	8:03	17:30	M	19	7:29	18:11
V	20	8:03	17:03	L	20	8:02	17:31	J	20	7:27	18:12
S	21	8:04	17:03	M	21	8:01	17:33	V	21	7:26	18:14
D	22	8:04	17:04	M	22	8:01	17:34	S	22	7:24	18:15
L	23	8:05	17:04	J	23	8:00	17:35	D	23	7:23	18:16
M	24	8:05	17:05	V	24	7:59	17:37	L	24	7:21	18:18
M	25	8:06	17:06	S	25	7:58	17:38	M	25	7:19	18:19
J	26	8:06	17:06	D	26	7:58	17:39	M	26	7:18	18:20
V	27	8:06	17:07	L	27	7:57	17:41	J	27	7:16	18:22
S	28	8:07	17:08	M	28	7:56	17:42	V	28	7:15	18:23
D	29	8:07	17:08	M	29	7:55	17:43	S	29	7:13	18:24
L	30	8:07	17:09	J	30	7:54	17:45				
M	31	8:07	17:10	V	31	7:53	17:46				

HERBIN

FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES
DÉPÔT DE CARCÈS
ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS
Tél. 06 73 69 36 17
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

Simple cab, cab approfondie, double cab

ISUZU

Leader Mondial des Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV
et pièce de rechange
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE
Consommation mixte 7,3L/100Km - émission co² - 192g/km

TVA récupérable
Garantie 5 ans ou 100 000kms

CREDIT AGILOR AGRICULTEURS : 1 %
Remboursement : 60 mois x 356 €/mois
Exemple : Space Satellite 4x4 Prix HT 20 800 €

Domaine de chasse de Reillanne

PROFITEZ D'UN BEAU TERRITOIRE DE 900 HA

- 100 % chasse 119 € 5 pièces
- 100 % jeune chien 77 € 3 pièces
- 100 % perdrix grises et/ou rouges, 137 € 7 pièces
- Sans oublier la journée spéciale perdrix rouges 280 €, 15 perdrix tout compris et les classiques chasse et convivialité, 140 € 4 pièces et 160 € 5 pièces
- Entraînement de vos chiens d'arrêt (à partir du 30 juin) 55 € 2 pièces
- Action 1 500 € 10 journées avec lâcher 8 journées sans lâcher
- Chasse au sanglier authentique en territoire ouvert, traqueurs de caractères !

Du 8 septembre 2019
au
29 février 2020

**Tir au sanglier courant
20 € les 10 tirs**

PRENEZ SOINS DE RESERVEZ TOT VOTRE JOURNEE DE QUALITE, CLIENTELE FIDELISEE

www.lareillane.com

TEL : 04 94 73 48 55 - FAX 04 94 73 41 18 - LE CANNET DES MAURES